

## **Mémoire des meubles qui se sont trouvés dans le château de Préchacq, qui est ouvert à tous venants (12 novembre 1753)**

Premièrement, dans la première chambre de l'entrée à gauche, il s'y est trouvé deux petits châlits jumeaux à quenouille, à coucher une personne, garnis chacun de pente et soupente, seulement d'un camelot gaufré, chamarré de ruban citron, les dossiers de taffetas citron piqué, chacun des deux lits sans rideaux, y ayant seulement un surtout de rideaux volants de serge, autrefois rouge, absolument fané, le tout très en désordre, crasseux et en partie déchiré, n'y ayant dans chacun qu'une pailleasse, un mauvais matelas et mauvaise couette, sans traversin ni couverture, lesdits surtout soutenus par des tringles communes dont l'une est rompue.

Plus trois mauvaises pièces de tapisserie d'Aubusson à petits personnages absolument déchirées.

Plus deux autres petites pièces de tapisserie de même qualité servant de portière à la porte d'entrée absolument ruinée.

Plus deux miroirs, l'un de seize pouces de haut et d'un pied de large pour la glace, garni d'un cadre doré, et l'autre de dix-huit pouces de haut sur 14 pouces de large pour la glace, le cadre en sculpture doré qui le couvrait n'y étant plus, n'y ayant que le couronnement, les glaces absolument tachées.

Plus un sofa de six pieds de longueur garni de serge jaune, en partie mangé par les vers, d'ailleurs très crasseux.

Plus une paire de chenets de fer communs avec une petite plaque de fer de laquelle il manque une planche d'en haut.

Plus le portrait du sieur de Langavan garni d'un cadre doré en ovale.

Plus une cuvette de cuivre bonne, la fontaine ne s'étant pas trouvée.

Plus la tige et un bras d'un lustre en bois doré.

Plus une table de bois de noyer en carré long, avec un mauvais tapis de moquette.

Plus deux mauvais rideaux de lit de serge absolument rompus qui ont été trouvés dans les lits.

Et dans la chambre qui suit du même côté, prenant le jour au midi, sur la plate-forme, il s'est trouvé un châlit à quenouille avec ses pentes et soupentes d'un camelot gaufré couleur rouge en très mauvais état, sans rideaux, garni d'une couette et d'un matelas avec sa pailleasse, le tout en très mauvais état et quasi absolument rompu, à la réserve du châlit qui est bon.

Plus deux pièces de tapisserie (et deux autres morceaux) d'Aubusson à petits personnages, très en désordre et quasi absolument déchirées.

Plus deux cabinets de noyer à deux portes haut et bas, dont l'un a un tiroir au milieu et l'autre deux, l'un sans serrure ni clef, les portes ayant été forcées, l'autre sans serrure ni clef à la porte d'en bas, celle d'en haut fermée à clef dont les locataires du château disent que le feu sieur Dupérier l'aîné était nanti, lesdits cabinets vieux et un peu en désordre.

Plus deux petits chenets de fer sans garniture, avec une petite plaque de fonte.

Plus un grand coffre de corail vieux, sans serrure ni clef, en très mauvais état.

Un pot de fer troué et rompu.

Une cafetière de laiton bonne.

Un moule de fer pour fabriquer du [thuile].<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Tuile est synonyme de lingotière, moule où l'on coule en lingots les métaux fondus.

Plus un vieux cabinet de pin absolument hors d'œuvre, avec une mauvaise liche frite de fer, une tortière<sup>2</sup> et son couvert de cuivre rouge assez bonne, laquelle tortière est dans la main du nommé Lonné, locataire, avec une table de noyer en carré long, avec un tiroir, ainsi qu'il nous a déclaré.

De là ayant passé dans le corridor, il s'y est trouvé un coffre-fort en fer, sans clef, qui a été forcé, ce qui a occasionné en partie la rupture des ressorts.

Plus une lanterne sans vitre, suspendu à une branche de fer en console, placée à l'entrée du degré.

Plus un bois de canapé.

Et sur le premier plancher de la chambre du premier appartement par où nous avons commencé et celle qui suit, il s'y est trouvé une grande paire de chenets de fer antiques, hauts de deux pieds et demi, garnis de cuivre jaune, dans l'un desquels le [faîtage] et la seconde pomme manquent.

Plus deux ou trois morceaux de garniture en cuivre d'une paire de petits chenets.

Plus un mauvais gril de fer pour le foyer.

Plus un porte-voix de fer blanc dessoudé.

Plus deux grandes girouettes de fer, l'une entière et l'autre rompue.

Et sur la droite à la première chambre d'en bas qui paraît avoir servi de cuisine, il s'y est trouvé à la cheminée, une grande plaque en état, plus un pendant du feu que le locataire a dit avoir dans son appartement.

Plus deux grandes armoires de bois de noyer, chacune à deux portes de haut en bas et deux portes sur le côté, et la place d'un grand tiroir à chacun sur le bas qui n'y sont plus, l'un desdits cabinets ouvert sans clef ni serrure, dans l'autre avons trouvé l'une des portes soutenue par un soliveau. L'ayant ôté, la porte s'est ouverte, ayant trouvé une serrure forcée et renversée, ne tenant qu'à un clou, l'autre porte fermée avec un crochet en dedans, dans lequel nous avons trouvé un tabouret à quatre pieds dorés, garni et couvert de cretonne cramoisie avec une bourse aussi de velours cramoisi, ladite bourse garnie de petit galon d'or.

Plus dix-huit serviettes de lin assez fines mais à demi pourries.

Plus sept nappes de lin et une d'étoupe aussi mouillées et pourries.

Plus vingt et une serviettes de lin prises en corps et collées, mouillées et totalement pourries.

Plus trois courtpointes piquées dont deux de taffetas citron, la troisième couleur de feu en désordre, N<sup>a</sup> cette dernière est au contraire un dossier de lit.

Plus un tapis de camelot gaufré rouge avec des ornements en tapisserie à galons et fleurs.

Plus trois chemises pour femme avec une robe d'indienne, le tout mouillé et quasi pourri.

Plus quinze pièces de pentes et soupentes de lit de camelot gaufré rouge, ornées de ruban et de chenille en tapisserie blanc et jaune qui paraissent avoir peu servi, cependant moisies et gâtées par les vers.

Plus douze aunes et demi toile à carreaux pour matelas en pièce, tachée, en partie pourrie.

Tous lesquels désordres survenus sur le contenu audit cabinet ont été occasionnés à raison de ce que lesdits cabinets se trouvent dans un appartement du côté de mer

---

<sup>2</sup> Tourtière : ustensile de cuisine pour faire des tourtes. Moule à tarte.

où il n'y a point de toit, et que les eaux pluviales ont gâté et pourri le dessus dudit cabinet et se sont insinuées dans lesdits effets.

Plus un livre in-quarto en assez bon état intitulé « Histoire générale des voyages et conquêtes des Castillans dans les îles et terres fermes des Indes occidentales ».

Une terrine à soupe de faïence brune avec son couvert, un sucrier et un porte-huilier, le tout commun.

Cinq petites mazerines<sup>3</sup> en cuivre pour faire cuire des tartelettes.

Plus un grand panier en forme de surtout, et deux autres petits paniers pour le dessert, le tout d'osier qui paraissait avoir été dorés par les bords, lesquels paniers, tabouret, bourse et livre, faïencerie et les petites mazerines ne pouvant être placés dans aucun lieu du château, attendu qu'il est ouvert de tous côtés, et que d'ailleurs il y pleut partout, nous avons prié le sieur Chautucq de vouloir les mettre en sûreté chez lui, lui ayant remis le tout à cet effet.

A l'égard du linge absolument pourri, il a été mis dans le coffre de fer, pour constater de l'état.

Et à l'égard de l'autre linge en partie pourri au nombre de trente-sept pièces, il a été remis au métayer et à la métayère de Montauzer pour le faire éventer et blanchir afin après cette opération, de voir s'il en restait quelque chose qui peut servir.

Et pour ce qui regarde les trois couvertes dont les deux de soie, tapis de camelot gaufré, robe d'indienne et pièces de pente et soupente aussi de camelot gaufré, qui se sont trouvées, mouillées et moisies et qui était à même de se pourrir, le tout a été aussi remis aux mêmes métayer et métayère de Montauzer pour les faire sécher, de quoi ils se sont chargés, ayant prié ledit sieur Chautuc de veiller à ce que les choses se fissent exactement, ce qu'il a bien voulu accepter.

A l'égard des autres meubles qui restent dans ledit château, nous avons chargé le nommé Lonné et sa femme, locataires, de veiller à ce que rien ne s'écarte jusqu'à ce qu'il y sera pourvu. Lequel présent état a été fait à la réquisition de Monsieur le Marquis de Poyanne pour servir et valoir en ce que de raison, en présence dudit Lonné et sa femme, Marie Gourgeon, veuve de Destouesse, ancien homme d'affaires de feu Madame de Monlaur, du métayer et métayère de Montauzer et de M<sup>r</sup> M<sup>e</sup> Simon Deyris, prêtre, prieur de Poyanne, M<sup>e</sup> Jean Camy, juge de Poyanne et Gamarde, sieur Bernard Meyranx, maître en chirurgie, M<sup>e</sup> Chautucq, juge du présent lieu de Préchacq, et M<sup>e</sup> Jean de Lagardère, procureur au Présidial Dax, qui certifient tout ce dessus véritable, et à cet effet ont lesdits sieurs Deyris, Lagardère, Chautuc, Camy, Meyranx et Lonné, signé, ce que n'ont fait les autres susnommés pour ne savoir.

Fait à Préchacq le douzième novembre mille sept cent cinquante-trois.

Archives départementales du Gers, E 920 (Fonds Poyanne)

---

<sup>3</sup> Mazarin, s. m. petit gobelet commun ; Mazarine, s. f. pâtisserie d'amandes, confitures, etc. ; Mazelin, -zerin, s. m. coupe (Pierre-Claude-Victor Boiste, Dictionnaire universel de la langue française, 9<sup>e</sup> édition, 1839).